

Informations de base	
2017/2890(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences que doivent respecter les schémas de cartes de paiement et les entités de traitement afin de garantir leur indépendance sur le plan comptable, organisationnel et décisionnel Complétant 2013/0265(COD) Subject 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
03/04/2014	Dossier renvoyé à la commission compétente		
04/10/2017	Publication du document de base non-législatif	C(2017)06652	
04/10/2017	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
26/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/11/2017	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
12/01/2018	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2890(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0265(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/11210

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2017)06652	04/10/2017	
Document annexé à la procédure	C(2017)7315	27/10/2017	